

Lundi 16 novembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 16 novembre 2015, à 20 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, André Laforest, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2015-11-474

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 12 novembre 2015 pour les travaux d'implantation des conduites de distribution du réseau chaleur de la chaufferie à la biomasse forestière.
4. Octroi d'un contrat à Monsieur Thomas Lévesque pour les travaux d'implantation des conduites de distribution du réseau chaleur de la chaufferie à la biomasse forestière.
5. Mandat au maire et à la greffière pour signer un contrat de vente d'un terrain dans le parc industriel avec Bétonnières du Golfe inc.
6. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour procéder à l'achat de carburants en vrac.
7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.
8. Renouvellement des mandats des élus municipaux sur l'Office municipal d'habitation de Saint-Pascal.
9. Embauche de Monsieur Alexandre Lagacé à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 9 novembre au 27 novembre 2015.
10. Demande de TVCK de tenir un pont payant à l'occasion de la Grande Guignolée des médias.
11. Désignation d'un représentant municipal à un déjeuner touristique de Promotion Kamouraska.
12. Période de questions.
13. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-475

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 12 NOVEMBRE 2015 POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DES CONDUITES DE DISTRIBUTION DU RÉSEAU CHALEUR DE LA CHAUFFERIE À LA BIOMASSE FORESTIÈRE.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux d'implantation des conduites de distribution du réseau chaleur de la chaufferie à la biomasse forestière tenue le 12 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-476

OCTROI D'UN CONTRAT À MONSIEUR THOMAS LÉVESQUE POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DES CONDUITES DE DISTRIBUTION DU RÉSEAU CHALEUR DE LA CHAUFFERIE À LA BIOMASSE FORESTIÈRE.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 269-2015 décrétant la construction d'un réseau chaleur à la biomasse forestière et autorisant un emprunt de 743 685 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner lancées auprès de six entrepreneurs pour les travaux d'implantation des conduites de distribution du réseau chaleur de la chaufferie à la biomasse forestière;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 12 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 12 novembre 2015 d'accepter la soumission de Monsieur Thomas Lévesque au montant total de 16 901,33 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier la liste des entrepreneurs à inviter à soumissionner produite par Monsieur Jean Langelier, directeur général en date du 19 octobre 2015;
- d'octroyer le contrat pour les travaux d'implantation des conduites de distribution du réseau chaleur de la chaufferie à la biomasse forestière à Monsieur Thomas Lévesque au montant total de 16 901,33 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-477

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL AVEC BÉTONNIÈRES DU GOLFE INC.

CONSIDÉRANT la demande de Bétonnières du Golfe inc. datée du 26 juin 2015 d'acquérir une parcelle de terrain supplémentaire dans le parc industriel afin d'y construire un bassin de décantation pour les boues de lavage;

CONSIDÉRANT le plan de lotissement préparé par Monsieur Jules Lévesque, arpenteur-géomètre le 23 juillet 2015 pourvoyant à la création du lot numéro 5 760 076 du cadastre du Québec d'une superficie de 3 284 m²;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé par Me Jean-Pierre Collard, notaire et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-12-513 de ce conseil fixant le prix de vente des terrains dans le parc industriel en 2015 à 0,25 \$ le pied carré (2,69 \$ le mètre carré).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement :

- d'autoriser la vente du lot numéro 5 760 076 du cadastre du Québec à Bétonnières du Golfe inc. au coût de 8 833,96 \$ excluant les taxes;
- de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Bétonnières du Golfe inc. et de mandater le maire, Monsieur Réналd Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-478

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR PROCÉDER À L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC.

CONSIDÉRANT que la Ville de St-Pascal a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de St-Pascal désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- que la Ville de St-Pascal confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- que la Ville de St-Pascal confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- que la Ville de St-Pascal s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- que la Ville de St-Pascal s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;
- que la Ville de St-Pascal s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
 - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-479

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.

Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées par Messieurs Rénald Bernier, André Laforest, Réjean Pelletier et Rémi Pelletier de même que par Mesdames Isabelle Chouinard, Francine Soucy et Marjolaine Émond, le tout suivant l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2015-11-480

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la fin des mandats de Messieurs Rénald Bernier et André Laforest ainsi que de Madame Francine Soucy sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pascal le 9 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de renouveler les mandats de Messieurs Rénald Bernier et André Laforest ainsi que de Madame Francine Soucy pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pascal pour une période d'un an, soit jusqu'au 9 novembre 2016.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-481

EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE LAGACÉ À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA PÉRIODE DU 9 NOVEMBRE AU 27 NOVEMBRE 2015.

CONSIDÉRANT que certains travaux doivent être effectués sur les équipements de loisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget pour l'embauche de ressources humaines au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de Monsieur Alexandre Lagacé au Service des travaux publics le 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs datée du 9 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Alexandre Lagacé à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 9 novembre au 27 novembre 2015 à raison de 40 heures par semaine, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 1 de l'échelle salariale.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-482

DEMANDE DE TVCK DE TENIR UN PONT PAYANT À L'OCCASION DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 13 novembre 2015 de la Télévision communautaire du Kamouraska (TVCK) demandant à la Ville l'autorisation de tenir un pont payant à l'intersection de la rue Taché, de l'avenue Chapleau et du boulevard Hébert le 3 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le pont payant servira à amasser des fonds à l'occasion de la Grande Guignolée des médias;

CONSIDÉRANT cependant l'article 448 du Code de la sécurité routière qui prévoit qu'un piéton ne peut se tenir sur la chaussée pour solliciter son transport ou pour traiter avec l'occupant d'un véhicule;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un pont payant par la Télévision communautaire du Kamouraska le 3 décembre de 10 h à 14 h, à l'intersection de la rue Taché, de l'avenue Chapleau et du boulevard Hébert (coin du bureau de poste), sous réserve de la décision de la Sûreté du Québec d'appliquer l'article 448 du Code de la sécurité routière.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-483

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UN DÉJEUNER
TOURISTIQUE DE PROMOTION KAMOURASKA.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 12 novembre 2015 de Promotion Kamouraska invitant la Ville à participer à un déjeuner touristique de fin de saison au Camp Musical de St-Alexandre le 26 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Monsieur André Laforest, conseiller au déjeuner touristique de fin de saison de Promotion Kamouraska au coût de 5 \$ le 26 novembre 2015 à St-Alexandre ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-11-484

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2015-11-485

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 10.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière